

SOCIÉTÉ TECHNIQUE  
DE  
**L'INDUSTRIE DU GAZ**

EN FRANCE

---

SIÈGE SOCIAL : 94, RUE SAINT-LAZARE, PARIS

---

**COMPTE RENDU**  
**DU TRENTE-SEPTIÈME CONGRÈS**

TENU LES 20, 21, 22 ET 23 JUIN 1910

A PARIS



PARIS

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

---

1910

Cet appareil, appelé « Calor » par ses inventeurs, a été utilisé dans diverses blanchisseries pour le chauffage des fers à repasser.

Les fers sont creux (fig. 3), chauffés à l'intérieur, ce qui fait que la partie qui sert au repassage ne peut ni se salir ni se dépolir. Ils sont placés dans un réchaud (fig. 4), à la



Fig. 3.

base duquel se trouve un brûleur réglé d'après le poids du fer et la température à laquelle il doit être porté, étant donné le genre et la nature des objets à repasser. Il ne peut jamais dépasser cette température, de sorte que l'ouvrière ne court aucun risque de brûler les objets qu'elle repasse : elle a à sa disposition deux fers ; pendant qu'elle se sert de l'un deux, l'autre se chauffe, et quand le fer qu'elle a en main est devenu trop froid, l'autre se trouve dans le réchaud à la température convenable pour son travail.

L'ouvrière n'ayant plus à se déplacer, comme il arrive lorsqu'elle se sert de fers chauffés au coke, évite non seulement la fatigue, mais aussi la perte de temps qui résulte de ses déplacements ; aussi peut-elle produire, avec beaucoup moins de fatigue, un travail plus considérable, de sorte que trois ouvrières peuvent donner le travail correspondant à celui de quatre ouvrières qui n'ont à leur disposition que des fers chauffés au coke.

Aux réchauds peuvent être adaptés des tuyaux d'échappement des gaz brûlés. Ceux-ci ne se répandent donc pas dans l'atelier, ce qui a son importance, tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue de la température, extrêmement pénible en été dans les ateliers où les fers sont chauffés au coke.

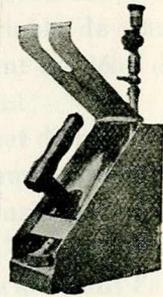


Fig. 4.